

Charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

Engagement des deux parties et responsabilités des acteurs du lieu d'accueil

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur (Penser à bien spécifier si ces fonctions sont occupées par une ou plusieurs personnes)

- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Maître de stage
- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Tuteur
- Mr/Mme _____, ci après dénomé.e Professionnel.s de proximité

La structure d'accueil

La structure d'accueil identifie un maître de stage, tuteur et professionnel de proximité. Dans le cadre de l'exercice libéral, la fonction peut être assurée par la même personne.

Le maître de stage

Infirmier Diplômé d'Etat exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage :

- Assure la démarche d'accueil et le suivi du présentisme ;
- Met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un professionnel de proximité au quotidien en fonction du planning du cabinet et des objectifs de l'étudiant ;
- Est garant de la qualité de l'encadrement ;
- Assure les relations avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
- Règle les questions en cas de litige, et sollicite le formateur référent de stage.

Pour résumé, le maître de stage est le garant de la qualité de l'encadrement.

Le tuteur

Infirmier Diplômé d'Etat expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages. Également, il/elle :

- accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité. Il fixe des entretiens de suivi ;
- facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources ;
- prévoit des temps d'échange autour des problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expériences à partir de situations ou de questionnements professionnels ;

- assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage assurant le suivi pédagogique de l'étudiant (portfolio²) ;
- propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits et sollicite le formateur référent de stage³ ;
- formalise sur le portfolio l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités ;
- réalise le bilan en présence de l'étudiant ;
- construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec le cas échéant des possibilités le suivi de patients spécifiques.

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers mènent une réflexion avec chaque établissement accueillant des étudiants pour définir comment les tuteurs sont désignés.

Les professionnels de proximité

Les autres infirmiers libéraux du cabinet, peuvent aussi être responsable de l'encadrement direct. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage, qui prend en compte leurs disponibilités et les objectifs pédagogiques que doit atteindre le stagiaire. Ils :

- aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences ;
- accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches ;
- entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.

L'étudiant

Il est acteur et responsable de sa formation. Il :

- prend contact avec le maître de stage pour s'informer des spécificités du cabinet en lien avec le livret d'accueil ;
- s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage ;
- formule des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur) ;
- intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le cabinet ;
- adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie (lorsqu'il sera formalisé).

²Le portfolio est un dossier personnalisé qui rassemble les travaux de l'étudiant, qui témoigne de l'évolution de son travail et rend compte de la progression de ses compétences acquises.

³« En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation » article 30 arrêté du 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 13/12/18

L'institut de formation en soins infirmiers

Il s'engage à identifier un référent de stage et à élaborer, avec le cabinet, les modalités de désignation des tuteurs.

Le référent de stage

Formateur de l'IFSI, il s'engage à maintenir des relations régulières avec le lieu d'accueil. Il est également le premier interlocuteur en cas de conflit. Il :

- Partage avec le maître de stage, les spécificités du cabinet, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire ;
- Peut aider le cabinet à élaborer la charte d'encadrement et le livret d'accueil du terrain de stage ;
- Est l'interlocuteur privilégié du lieu d'accueil ;
- Fait le lien entre l'IFSI et le tuteur, référent du suivi pédagogique de l'étudiant ;
- Aide pour l'évaluation des ressources du cabinet accueillant ;
- A accès aux lieux de stage et peut être sollicité pour l'encadrement des étudiants (la pratique d'actes professionnels est exclue du champ de cet encadrement) ;
- Peut organiser des temps de regroupement au cours du stage sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou celle du tuteur de stage (analyse réflexive...).

Signature des parties

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Pour le cabinet,

Nom _____, prénom _____,

L'Institut de Formation,

Nom _____, prénom _____,